



Avis de construction

Requérants : Frédéric et Silvia Rollier

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl,
Les Mouchettes, 2515 Prêles

Emplacement : Parcelle 837, au lieu-dit : "chemin
des Rives 74", commune de La Neuveville

Zone : Plan de protection des rives "La Neuveville-
Saint-Joux partie est" 2 / H1

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Mise en conformité / Construction escalier
extérieur

La demande, les plans et les autres pièces du dossier
sont déposés publiquement au Service de la gestion
du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Ils peuvent également être consultés sur le
portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de
la première publication dans la FOD, soit du 29
septembre 2023 au 29 octobre 2023. Les oppositions
dûment motivées, les éventuelles réserves de droit
et demandes de compensation des charges doivent
être envoyées au Service de la gestion du territoire,
Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au
plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête
publique.

La Neuveville, le 29 septembre 2023

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Simone Pietro von Allmen, Chemin du
Stand 10, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Espace Blanc SA, Rue Louis-de-
Meuron 18, 2074 Marin-Epagnier

Emplacement : Parcelle 910, au lieu-dit "Chemin
du Stand", commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Création d'une extension à l'entrée existante,
au Chemin du Stand 10, sur la parcelle 910,
ban de La Neuveville.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier
sont déposés publiquement au Service de la gestion
du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Ils peuvent également être consultés sur le
portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de
la première publication dans la FOD, soit du 6
octobre 2023 au 6 novembre 2023. Les oppositions
dûment motivées, les éventuelles réserves de droit
et demandes de compensation des charges doivent
être envoyées au Service de la gestion du territoire,
Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au
plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête
publique.

La Neuveville, le 6 octobre 2023

Municipalité de La Neuveville

ELECTIONS FÉDÉRALES DU 22 OCTOBRE 2023

PANNEAU D'INFORMATION

Depuis le début de cette semaine, vous avez pu voir un panneau d'information en différents endroits du centre de la localité (voir illustration). Il vous indique jour après jour le taux de participation dans notre Commune. Le QR-Code qui y figure vous permet d'accéder directement au baromètre électoral visible sur notre site Internet.



Ce panneau contribuera, nous l'espérons, à rappeler à chaque ayant droit au vote que sa participation est importante pour atteindre une bonne représentation de notre région aux chambres fédérales pour les 4 ans à venir. Parlez-en autour de vous et encouragez vos amis et connaissances à voter.

Pour rappel, le vote par correspondance est déjà possible. Vous pouvez glisser votre enveloppe dans la boîte aux lettres communale, qui se trouve à l'entrée sud de la Mairie.

N'oubliez pas :

- de signer votre carte de vote et

- d'utiliser l'enveloppe de transmission (la plus claire des deux enveloppes) pour transmettre vos bulletins.



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE - ELECTIONS FÉDÉRALES 2023 - BAROMETRE ELECTORAL

Le baromètre électoral, déjà utilisé lors des élections cantonales de 2022, a été réactivé pour les élections au Conseil national du 22 octobre prochain !

Contribuez à atteindre l'objectif de participation de notre Commune en vous rendant aux urnes et en augmentant le taux de participation. Profitez de cette occasion pour élire des candidates et des candidats qui représentent vos opinions et défendent les intérêts de notre région. Les élections n'ont

lieu que tous les quatre ans : il est donc primordial de s'exprimer !

A cet effet, un baromètre électoral, qui indique jour après jour le nombre de personnes ayant voté à La Neuveville ainsi que le taux de participation, est visible sur notre site Internet communal. De plus, un panneau donnant la même information journalière est positionné à divers endroits de la localité (à tour de rôle).

Nous nous réjouissons de recevoir vos votes par correspondance, dans la boîte aux lettres communale ou par courrier postal. Vous pouvez aussi voter personnellement dans les bureaux de vote ouverts le dimanche 22 octobre entre 10h00 et 12h00. Le bureau principal se situe dans le hall d'entrée la Mairie. Le bureau de vote accessoire est à Chavannes, dans l'ancien hangar des pompiers.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Jura bernois.Bienne

Grand Chasseral

Pour des représentant·e-s du Jura bernois et de Bienne au Conseil national

Allons voter
le 22 octobre 2023!

Candidat·e-s du Jura bernois

Liste	Parti	Numéro	Nom, prénom
1	UDC	01.01.5	Bühler Manfred
1	UDC	01.10.4	Gerber Markus
1	UDC	01.17.1	Müller Mathias
2	Jeunes UDC	02.02.0	Ochsenbein Maxime
2	Jeunes UDC	02.21.6	Ryser Anaïs
3	PS	03.23.9	Brand Théo
4	PS	04.04.9	Roulet Romy Sandra
4	PS	04.16.2	Riesen Maurane
6	Les Vert·e-s	06.15.7	Louis Cyprien
7	Jeunes Vert·e-s	07.06.4	Paget Léonard
7	Jeunes Vert·e-s	07.23.4	Comte Michèle
11	Le Centre	11.01.1	Bühler Christine
15	Vert'libéraux	15.13.0	Metthez Selena
18	Vert'libéraux	18.10.4 / 18.15.5	Aranda Théo
23	Vert'libéraux	23.08.6 / 23.17.5	Gisler Peter
24	PLR	24.11.2	Heyer Virginie
25	Jeunes PLR	25.04.6	Aellen Gaëtan
25	Jeunes PLR	25.06.2	Silva Costa Filipe
26	PEV	26.09.3	Gerber Tom
27	PEV	27.09.0	Gsteiger Patrick
27	PEV	27.18.9	Roux Jean-Daniel
27	PEV	27.20.1	Spychiger Igor
29	PEV	29.14.9	Gyger Nathalie
30	UDF	30.21.0	Schnegg Simone
38	Liste Bourgeoise Ville et Campagne	38.16.4	Oppliger Alexander

Candidat·e-s de Bienne et Evillard

Liste	Parti	Numéro	Nom, prénom
2	Jeunes UDC	02.06.2	Schneider Sandra
2	Jeunes UDC	02.16.0	Demierre Patrick
3	PS	03.03.4	Saïd Karim
3	PS	03.13.1	Koller Levin
4	PS	04.07.3	Zryd Andrea
4	PS	04.09.0	Tanner Anna
4	PS	04.20.1	Dunning Samantha
5	Jeunes PS	05.07.0	Grossen Mira
5	Jeunes PS	05.11.8	Ryser Siri
5	Jeunes PS	05.14.2	End Lennard
5	Jeunes PS	05.19.3	Mauduit Jonas
6	Les Vert·e-s	06.19.0	Roth Myriam
6	Les Vert·e-s	06.22.0	Schwickert Barbara
7	Jeunes Vert·e-s	07.14.5	Leisi Jodie
9	Le Centre	09.22.9	Gugger Reto
10	Jeunes du Centre	10.07.3	Pfäffli Vanessa
11	Le Centre	11.13.4	Gugger Sandra
12	Le Centre	12.10.6	Stähli Kai Noah
13	Le Centre	13.12.9	Grüniger Servan Luciano
15	Vert'libéraux	15.12.1	Hegg Kevin
16	Jeunes Vert'libéraux	16.04.7	Lehmann Caroline
18	Vert'libéraux	18.05.8 / 18.20.1	Michel Tamara
18	Vert'libéraux	18.09.1 / 18.16.3	Gurtner-Oesch Sandra
24	PLR	24.06.6	Deckert Madeleine
24	PLR	24.15.5	Riesen Yannik
24	PLR	24.20.1	Steidle Silvia
25	Jeunes PLR	25.01.1	De Simone Gabrielle
26	PEV	26.10.7	Gloor Yannick
28	PEV	28.06.1	Binggeli Jaël
28	PEV	28.14.2	Maeder Mickaël
29	PEV	29.07.6	Burri Schiff Petra
29	PEV	29.19.0	Molina Franziska
32	Jeunes UDF	32.23.9	Vogel Simeon
33	Parti Pirate	33.22.7	Zimmermann Andreas Res
34	Démocrates Suisses	34.07.0 / 34.19.3	Thomi Benjamin

LocalFusion

8 octobre 2023 de 10h00 à 16h00
Cité médiévale de la Neuveville



- soupe à la courge & grillades**
servies par Maracana
- ambiance musicale**
proposée par Usinesonore
- décoration de biscuits**
animée par Le Coin Quotidien
- marché du terroir**
produits locaux, articles artisanaux & faits main



Kanton Bern
Canton de Berne

Ça me dit marche!

Découvrir les différentes régions du canton de Berne à pied

La Neuveville | Activité accessible à tous
Samedi 7 octobre 2023 | Parcours d'environ 2h le samedi matin

Rendez-vous à 10h00
devant l'hôtel Jean-Jacques Rousseau



Toutes les dates et informations sous:
be.ch/ca-me-dit-marche

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSM)
Centre de compétences pour le sport
Rue des Forêts 1
Case postale
2520 La Neuveville
Tél. +41 31 635 49 50
Mail. sportosm@pnb.ch



Avis de construction

Requérante : Mme Myriam Mosimann, Ch. de Prapion 14, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : atelier ac architectes SA, M. Pascal Kohler, Rue du Château 17, 2034 Peseux.

Emplacement : parcelle no 716, au lieu-dit : "Chemin de Vervas 16", commune de La Neuveville.

Projet : démolition d'une villa individuelle et construction d'une nouvelle villa individuelle avec pompe à chaleur par sondes géothermiques.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 novembre 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, Courtelary, le 6 octobre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



078 400 34 35 | @caj_district | info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi Fermé

Prochaines activités

Jeudi 12 octobre : sortie Europapark
Inscription jusqu'au vendredi 6 octobre
Prix : 65.-

Samedi 28 octobre : soirée Halloween
19h00 - 23h00
Concours de déguisement
Blindtest
Disco et cocktails sans alcool

MA FILLE NE QUITTE PLUS SON ÉCRAN !

Nous sommes là pour
vous aider !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch

 **ADDICTION | SUISSE**

Nous aidons
quand
beaucoup
manque.



secours d'hiver
Suisse

www.secours-d-hiver.ch
CCP 80-8995-1

**UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND
QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR
AIDER UN ENFANT.**

- PIERRE MOORE -



Comme Zinédine Zidane, soutenez les
enfants atteints par une leucodystrophie
en Suisse !

ELA
IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Octobre

Samedis	7, 21	8h00 à 12h
Lundis	9, 16, 23, 30	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 14 octobre de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Mardi 24 octobre 2023 à 20h00 heures à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de l'assemblée**
- Autorisation d'achat et de rénovation à hauteur de CHF 2'050'000.- pour l'acquisition de l'immeuble, sis à la Route de Diesse 2, parcelles N° 137 et N° 3469 du ban de Nods (Hôtel du Cheval-Blanc avec parking)**

Remarque : Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Nods / CL/es, 22.09.2023

CONSEIL COMMUNAL

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

TAILLE SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2023.**

Plateau de Diesse

COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSSE

ACCOMPAGNEMENT RÉMUNÉRÉ DES ÉCOLIERS À PRÊLES

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse recherche des personnes disposées à accompagner les enfants entre l'arrêt du bus au milieu du village et le nouveau collège.

Les trajets se font quatre fois par jour. Les accompagnants peuvent s'inscrire pour des horaires qui leur conviennent.

Cet accompagnement sera rémunéré.

Nous remercions les personnes intéressées de bien vouloir s'annoncer à secretariat@ecoleplateau.ch

La Commission scolaire

**Nouvelles de l'administration****Domaine de l'asile : les préfetures annoncent 1200 places d'hébergement**

Les préfètes et les préfets ont annoncé aujourd'hui à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) un total de 28 lieux d'hébergement potentiels offrant une capacité supplémentaire de quelque 1200 places. En août, la DSSI avait chargé les préfetures de trouver d'ici la fin septembre 2023 un total de 1200 places d'hébergement pour des personnes en quête de protection et des requérants d'asile (communiqué de presse du 11 août 2023).

L'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) va à présent évaluer lesquels de ces lieux se prêtent à être utilisés comme hébergement collectif. Les contrats nécessaires seront ensuite conclus avant de démarrer les préparatifs pour la mise en service des locaux. Les personnes directement concernées et la population seront informées dès que l'OIAS se sera déterminée sur les lieux envisagés.

Pour les préparatifs, la DSSI se base sur les projections du Secrétariat d'État aux migrations. Malgré l'ouverture d'hébergements d'urgence en sous-sol, le canton de Berne doit encore mettre d'autres places à disposition. Celles-ci seront créées grâce au concours des préfetures et des communes. Le canton adresse ses vifs remerciements aux communes pour leur bonne collaboration.

"Sports Awards" : ouverture du vote en ligne pour la catégorie de la relève

Chaque année, des athlètes du canton de Berne livrent des performances exceptionnelles dans différentes disciplines sportives. Le Conseil-exécutif leur rend hommage lors de la cérémonie des "Sports Awards" bernois. Cette année, elle aura lieu le 6 novembre à la Ilfishalle de Langnau. À cette occasion, le gouvernement bernois remettra diffé-

rents prix à des personnes actives dans le monde du sport bernois, en plus des titres de sportif bernois et sportive bernoise de l'année. Depuis 2022, une plus grande place est accordée à la relève et au sport handicap.

Un jury composé de spécialistes élit une gagnante ou un gagnant dans chaque catégorie parmi les médaillées et médaillés nominés. Dans les deux catégories dédiées à la relève, le public aura à nouveau la possibilité de se faire entendre pour élire le "sportif bernois" ou la "sportive bernoise" de l'année. Le vote en ligne ouvre dès aujourd'hui. Chaque personne participante dispose d'une voix par catégorie. La décision du public sera considérée comme une voix supplémentaire qui sera additionnée aux voix du jury. Le résultat sera dévoilé lors de la cérémonie du 6 novembre 2023. Les "Sport Awards" seront couverts sur les réseaux sociaux et retransmis en direct sur Vimeo à partir de 18h.

Nouveau site web pour les réserves naturelles

En plus d'être souvent d'agréables espaces de détente, les réserves naturelles offrent un habitat essentiel à la faune et la flore. Le nouveau site web "Réserves naturelles du canton de Berne" centralise les informations concernant ces zones protégées et la protection de la nature en général. Il renseigne sur les règles à respecter lorsque l'on entre dans une réserve naturelle, ou sur la localisation géographique de ces zones. Le canton de Berne compte actuellement 245 zones nécessitant une protection particulière.

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.



144

www.attaquecerebrale.ch

DONNER LE SANG SAUVER DES VIES

transfusion.ch



Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 4^{ème} trimestre 2023



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du
Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,
entre 14h30 et 15h30

14 octobre, 28 octobre, 11 novembre, 25 novembre,
9 décembre, 23 décembre.

L'administration communale

Du souffle
pour la vie

www.liguepulmonaire.ch
Compte donateurs: 30-882-0



Commune mixte de Plateau de Diesse

Election communale compl. du 1er octobre 2023 - Législature 2022 -2025

Procès-verbal

Arrondissement administratif : Jura bernois
Cercle électoral de Plateau de Diesse

Nombre d'électeurs et électrices inscrits au registre des électeurs	1540
Dont nombre de Suisses et Suisses de l'étranger	0
	<hr/>
	1540
Nombre de cartes de légitimations rentrées	217
Participation	14.09%

Membre du Conseil communal

Nombre total de bulletins rentrés	217
Blancs/nuls	14
Participation	13.18%
Nombre de bulletins valables	203
Nombre total de suffrages exprimés	203

Est élu	Nbre voix
Hofer André	95

Ont obtenu des voix

Racine Céline	23
Welson Paméla	15
Lecomte Anne Lise	11
Lecomte Loïc	10
Wepfer Valentin	6

Divers	43
--------	----

Totaux de contrôle	203
--------------------	-----

Prêles, le 1er octobre 2023

Remarques:

Le Président

Un membre du bureau

La Secrétaire

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 septembre 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 6 octobre au 6 novembre 2023.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

ORGANISATION DE LA FÊTE VILLAGEOISE 2024 À LAMBOING

Afin de pouvoir organiser la fête villageoise à Lamboing en 2024, la commune est à la recherche de citoyennes et citoyens prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'administration communale, au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudiedesse.ch

Nous vous remercions de vous annoncer d'ici au 6 octobre 2023, afin que nous puissions rapidement mettre sur pied la première séance.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale



ELECTIONS CONSEIL NATIONAL ET CONSEIL DES ETATS DIMANCHE 22.10.2023

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 22 octobre 2023 au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h00**.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.

N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, **seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe**. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Frédéric Racine

Administration : Mme Christine Bueche

Bureau de vote **Dimanche 22 octobre 2023 de 09h45 à 12h00**

Membres : M. Maxime Grandjean
M. Raoul Humair

Suppléantes : Mme Malou Immer
Mme Priska Joliquin

Bureau de dépouillement **Dimanche 22 octobre 2023 à 9h00**

Membres : Mme Jacqueline Bolliger
M. Yves Bolliger
Mme Magali Clerc
Mme Damara Röthlisberger
M. Georges Jornod

Dimanche 22 octobre 2023 à 9h45

Mme Claudia Bärtschi
Mme Marion Jost
M. Olivier Halter
Mme Céline Habegger

Suppléant : M. Thybaud Jucker

L'administration communale

TAILLE DES HAIES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES POUR LA SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions

ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 15 octobre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration
L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance d'application du règlement de la crèche communale "La Luciole" du 1^{er} janvier 2022

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 2 octobre 2023, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté l'Ordonnance d'application du règlement de la crèche communale "La Luciole". Ces modifications entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Prêles, le 6 octobre 2023

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Approbation du règlement de la crèche communale "La Luciole" du 1^{er} janvier 2022

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 28 septembre 2023, l'Assemblée communale de Plateau de Diesse a adopté le Règlement de la crèche communale "La Luciole". Ce présent règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à l'encontre de la décision de l'Assemblée communale du 28 septembre 2023.

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS, INFORMATIONS

Le Conseil communal rappelle aux usagers, en possession d'une carte déchets ménagers, qu'il est possible de déposer une poubelle "sac noir" dans n'importe quels conteneurs semi-enterrés et dans les 3 villages. Merci de bien vouloir vous déplacer à un prochain conteneur au cas où celui que vous souhaitez utiliser est plein.

Avec un tout grand merci !

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Danielle et Jean-Claude Maillat, Mont Sujet 20, 2515 Prêles

Auteur du projet : Banergie SA, Rue de l'Eglise 14, 2800 Delémont

Propriétaires fonciers : Mme et M. Danielle et Jean-Claude Maillat, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure air-eau, parcelle no 2112, Mont Sujet 20, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 29 septembre au 29 octobre 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 29 septembre 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Mme Nicole Reber, Sous Banbois 7, 2515 Prêles

Auteur du projet : Mme Nicole Reber, Prêles

Propriétaires fonciers : Mme Nicole Reber Prêles, Mme Moana Reber Emmenbrücke, M. Cédric Reber Prêles, Mme Raphaëlle Borgmann, Ostbevern Allemagne, M. Julien Reber Orffringen

Projet : Ouverture et agrandissement des fenêtres vers des portes en deux parties dans l'écurie des chevaux, pose d'un toit de 2.39 m pour une protection contre les intempéries, parcelle no 2458, Sous Banbois 7, 2515 Prêles

Zone : Zone mixte A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 29 septembre au 29 octobre 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 29 septembre 2023

Secrétariat communal

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE CARTE D'IDENTITÉ

L'hiver approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous

au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport



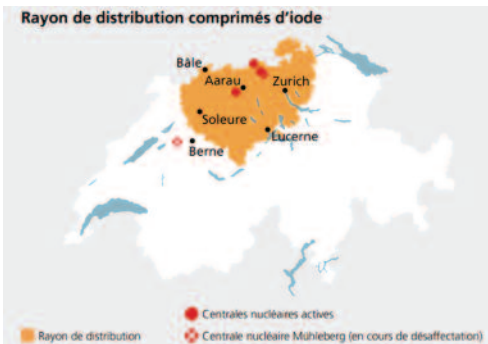
PLUS BESOIN DE DISTRIBUTION DIRECTE DE COMPRIMÉS D'IODE

La centrale nucléaire de Mühleberg est en cours de démantèlement. C'est pourquoi il n'est plus nécessaire, dans notre commune, de distribuer directement des comprimés d'iode à la population et ceci dès octobre 2023. Des comprimés resteront disponibles pour l'ensemble de la population. Ils seront dorénavant stockés de manière centralisée par le canton pour notre région.

Que faire des anciens comprimés d'iode ?

Depuis environ dix ans, les comprimés d'iode sont distribués dans un emballage violet ; avant cela, ils étaient distribués dans un emballage rouge. Vous pouvez simplement rendre ces anciens comprimés d'iode dans une pharmacie ou une droguerie.

Rayon de distribution comprimés d'iode



Plus d'informations : www.comprimiesiode.ch

Hotline 0848 44 22 00

Vous avez des questions sur la distribution des comprimés ?

Du 2 octobre au 2 décembre 2023, la "hotline Comprimés d'iode" sera à votre disposition : du lundi au samedi, de 08 h à 18 h.



FOIRE DE DIE SSE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la foire de Diesse aura lieu

le lundi 30 octobre 2023.

Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire! Prix forfaitaire de 20.- pour les habitants du district.

Renseignements et inscriptions :

gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86.

Soyez les bienvenus !

RAMASSAGE DES CROTTE S DE CHIENS

Nous prions instamment les propriétaires de chiens de ramasser les crottes, même en cas de neige, et de déposer impérativement les sachets dans une poubelle. En effet, nous constatons que de nombreux sacs et crottes sont simplement abandonnés sur place.

Nous vous remercions de votre collaboration pour garder propres nos villages et leurs alentours.

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
L'administration communale



Objets trouvés

Reconnaissez-vous l'un de ces objets ?



Le cas échéant, c'est très volontiers que nous les rendrons à leur légitime propriétaire !

Il lui suffira de passer au bureau de notre administration et nous les lui restituerons après les vérifications d'usage.

https://www.leplateaudediesse.ch/guichet_virtuel/objets_trouves

L'administration communale

APRÈS-MIDI ENFANTS
Mercredi 18 et jeudi 19 octobre 2023 de 14h00-16h00 à la Maison de Paroisse de Diesse, goûter et rafraîchissements

Mercredi : un après-midi jeux pour bien s'amuser à deux ou plusieurs. Domino géant, Uno, parachute...

Jeudi cinéma : Élémentaire, âge légal 6 ans

Bienvenue à tous les enfants !
Paroisse réformée de Diesse

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.

Soutenez-nous.
prosenectute.ch
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

